



INFO-RETRAITE

ADOPTION DU PROJET DE LOI 3



Le 4 novembre dernier, le projet de loi 3 a été adopté par l'Assemblée nationale. Bien qu'un certain nombre d'assouplissements y ont été apportés en raison du travail parlementaire de l'opposition, la CSN juge que la nouvelle Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal demeure excessive et injustifiée et qu'elle aura des impacts déplorables sur l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec.

UNE LOI INACCEPTABLE

Il va sans dire que la constitutionnalité de cette loi sera contestée, car elle contrevient aux droits fondamentaux de la liberté d'association et de la liberté de négociation.

Les libéraux ont choisi d'entreprendre leur politique d'austérité en attaquant de front les travailleurs municipaux. Ils ont activement alimenté le discours qui nous dépeint comme des gras durs et des profiteurs du système. Ils ont nourri le cynisme sur notre dos. Ils nous font maintenant subir concrètement avec la loi tout le mépris entendu au cours des derniers mois. C'est indigne d'un gouvernement.

Les nouvelles mesures législatives vont réduire les revenus de retraite des travailleuses et des travailleurs qui épargnent honnêtement pour tenter d'assurer leurs vieux jours. C'est un vol pur et simple que le gouvernement pourra maintenant commettre avec cette loi. Rarement un gouvernement n'était allé aussi loin dans de telles attaques. Il faudra s'en rappeler au jour des élections.

Denis Marcoux

Président de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)

OPÉRATION GRANDE CASSURE RÉUSSIE

Le 26 novembre dernier, à la grandeur du Québec, l'ensemble des syndicats municipaux et des employé-es de transport de la FEESP-CSN ont exprimé leur mécontentement face au projet de loi 3 et ont entamé l'opération Grande cassure dans les relations de travail.

Quelque 35 villes syndiquées CSN au Québec ont fait l'objet d'actions de visibilité pour l'occasion.

Dans les prochaines semaines, cette Grande cassure se concrétisera de différentes façons, selon ce que les syndicats décideront. Cela peut notamment passer par le boycottage complet ou partiel des comités de travail ou encore par l'application stricte des conventions collectives ou de la loi sur la santé et sécurité au travail.

GRÈVES LÉGALES

Lors de cette journée de Grande cassure, les cols bleus et les cols blancs de Sainte-Thérèse et de Mirabel ainsi que les cols bleus de Gatineau ont participé à un débrayage légal. Des actions de visibilité et des rassemblements se sont également déroulés dans les autres villes.

Les gens ont décidé de se réunir pour exprimer leur indignation face au projet de loi 3. Ils étaient sur place pour résister aux agressions de ce gouvernement envers les travailleurs et la classe moyenne du Québec.

ÇA NE PASSE PAS

Le projet de loi 3 n'est qu'un instrument mis au service des villes pour leur permettre d'augmenter leurs revenus sur le dos des travailleuses et des travailleurs.

Le gouvernement a décidé de s'en prendre délibérément à tous les travailleurs du Québec, aux aîné-es, aux femmes, aux jeunes, en leur faisant subir un appauvrissement généralisé.

MIRABEL



GATINEAU



SAINTE-THERÈSE



ASSEMBLÉE DU SECTEUR MUNICIPAL

La loi fait aujourd'hui partie du paysage législatif québécois, mais il nous reste des moyens de contestation.

Les exécutifs du secteur municipal ont récemment été convoqués pour le 13 janvier prochain, afin de faire le point sur la portée de cette loi, ses conséquences sur les régimes de retraite, le déroulement de la commission parlementaire, les amendements et les « enlignements » à prendre pour la suite des choses. Nous vous tiendrons informés de l'issue de cette rencontre.

MONTREAL



SAGUENAY



